

Atelier régional sur le commerce électronique

Session 5 : « Solutions de paiement »
***Madame Fatou DIENG GUEYE, Adjoint au Directeur de
l'Inclusion Financière à la BCEAO***

Ouagadougou, le 10 octobre 2018



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ÉTATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

PLAN DE LA PRESENTATION

Session 5 : « Solutions de paiement »



1. Systèmes de paiement de l'UEMOA



2. Cadre juridique des Systèmes et Moyens de paiement



3. Commerce électronique et défis



4. Perspectives : le Projet d'interopérabilité des services financiers numériques dans l'UEMOA

1. Systèmes de paiement dans l'UEMOA

Contexte

La réforme des systèmes de paiement démarrée en 1999 par la BCEAO visait la mise en place de systèmes de paiement efficaces et modernes permettant :

- la fluidité des échanges ;
- la réduction des coûts des transactions ;
- une mobilisation rapide des ressources financières intérieures et régionales (UEMOA).

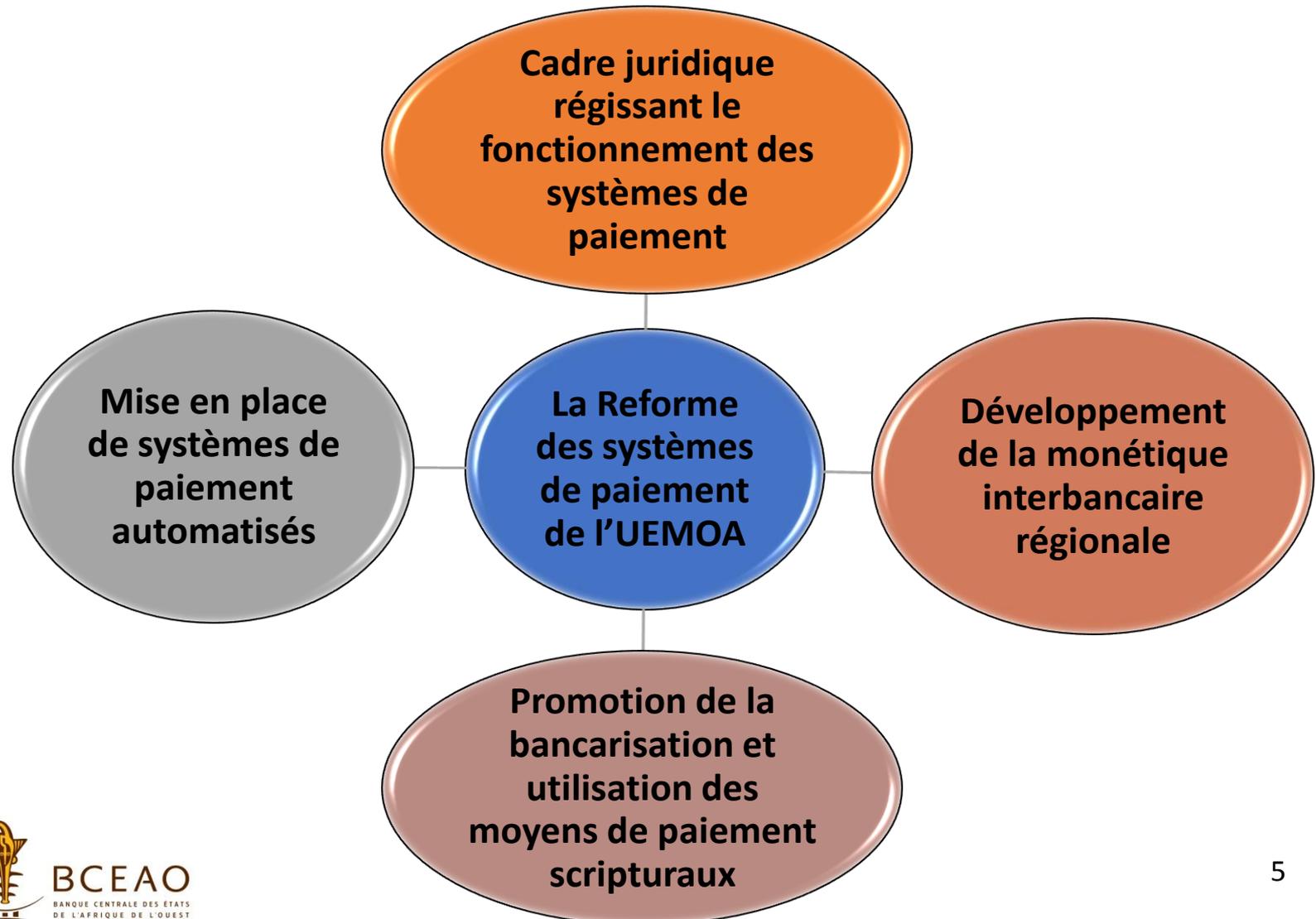
1. Systèmes de paiement dans l'UEMOA

contexte

- **140 établissements de crédit : 125 banques et 15 établissements financiers;**
- **38 émetteurs de monnaie électronique : 08 établissements, 02 SFD, 28 Banques;**
- **Plus de 600 SFD et environ 40 sociétés de transfert rapide d'argent.**

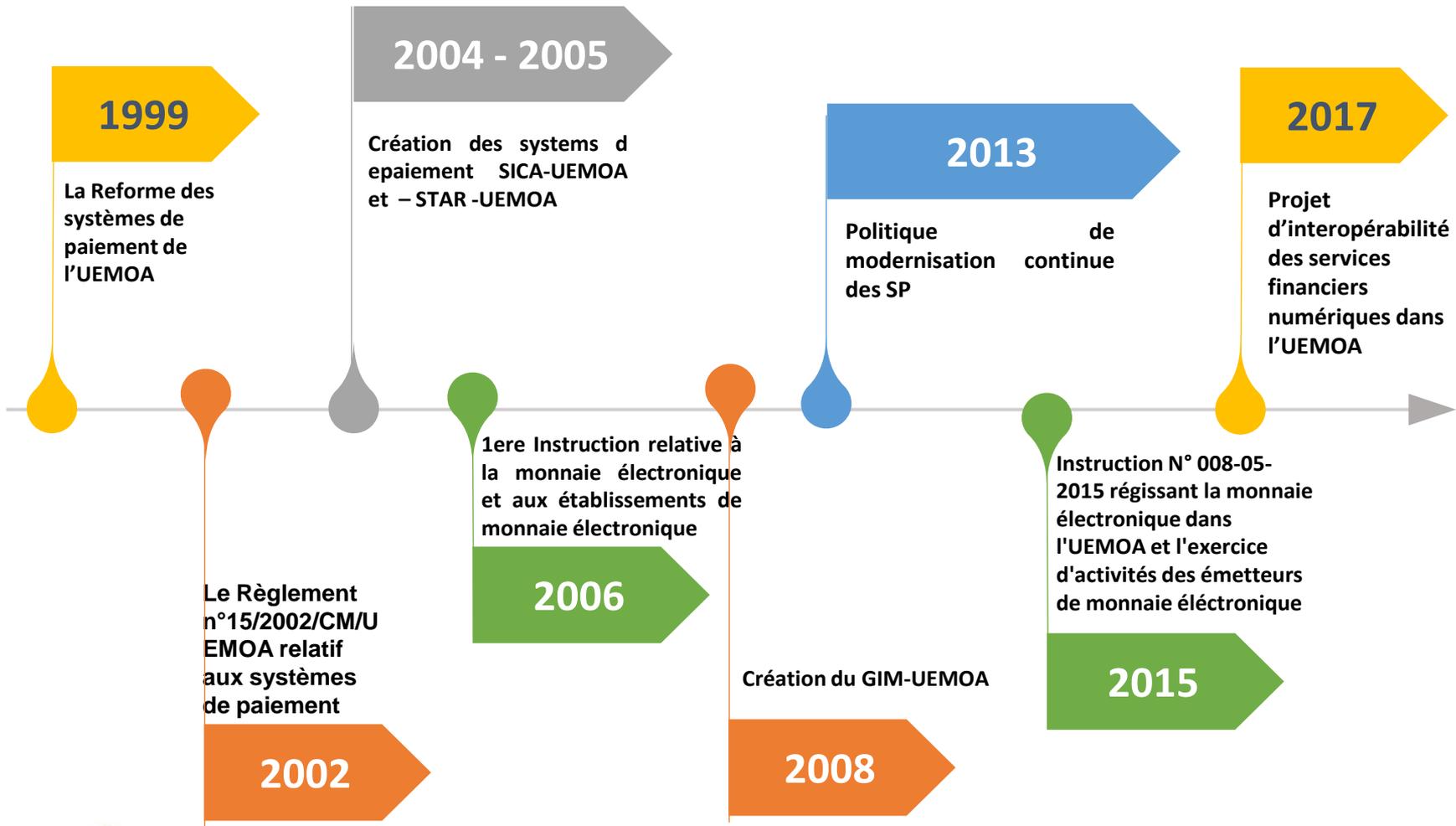
1. Systèmes de paiement dans l'UEMOA

Déploiement de la Réforme



1. Systèmes de paiement dans l'UEMOA

Rappel historique de l'évolution des Systèmes de Paiement



1. Systèmes de paiement dans l'UEMOA

Présentation des 3 infrastructures de paiement de l'UEMOA

- **SYSTEME INTERBANCAIRE DE COMPENSATION AUTOMATISE DE L'UEMOA (SICA-UEMOA)**
- **SYSTEME DE TRANSFERT AUTOMATISE ET DE REGLEMENT DE L'UEMOA (STAR-UEMOA)**
- **GROUPEMENT INTERBANCAIRE MONÉTIQUE DE L'UEMOA (GIM-UEMOA)**

1. Systèmes de paiement dans l'UEMOA

SICA-UEMOA

SYSTEME INTERBANCAIRE DE COMPENSATION AUTOMATISE DE L'UEMOA

Système d'échange des opérations de paiement automatisé qui assure la télé-compensation multilatérale des transactions entre les participants en vue du règlement.

Démarrage progressif de 2005 à 2008 des 8 Systèmes de Compensation Nationaux et du Système de Compensation Régional.

1. Systèmes de paiement dans l'UEMOA

SICA-UEMOA

Participants

- Banques
- Services financiers de la poste
- Trésors publics nationaux
- BCEAO

Opérations admises

- Virement (< 50 millions)
- Prélèvements
- Chèque (avec image scannée)
- Effet de commerce
- Billet à ordre (avec valeur papier)
- Lettre de change (avec valeur papier)

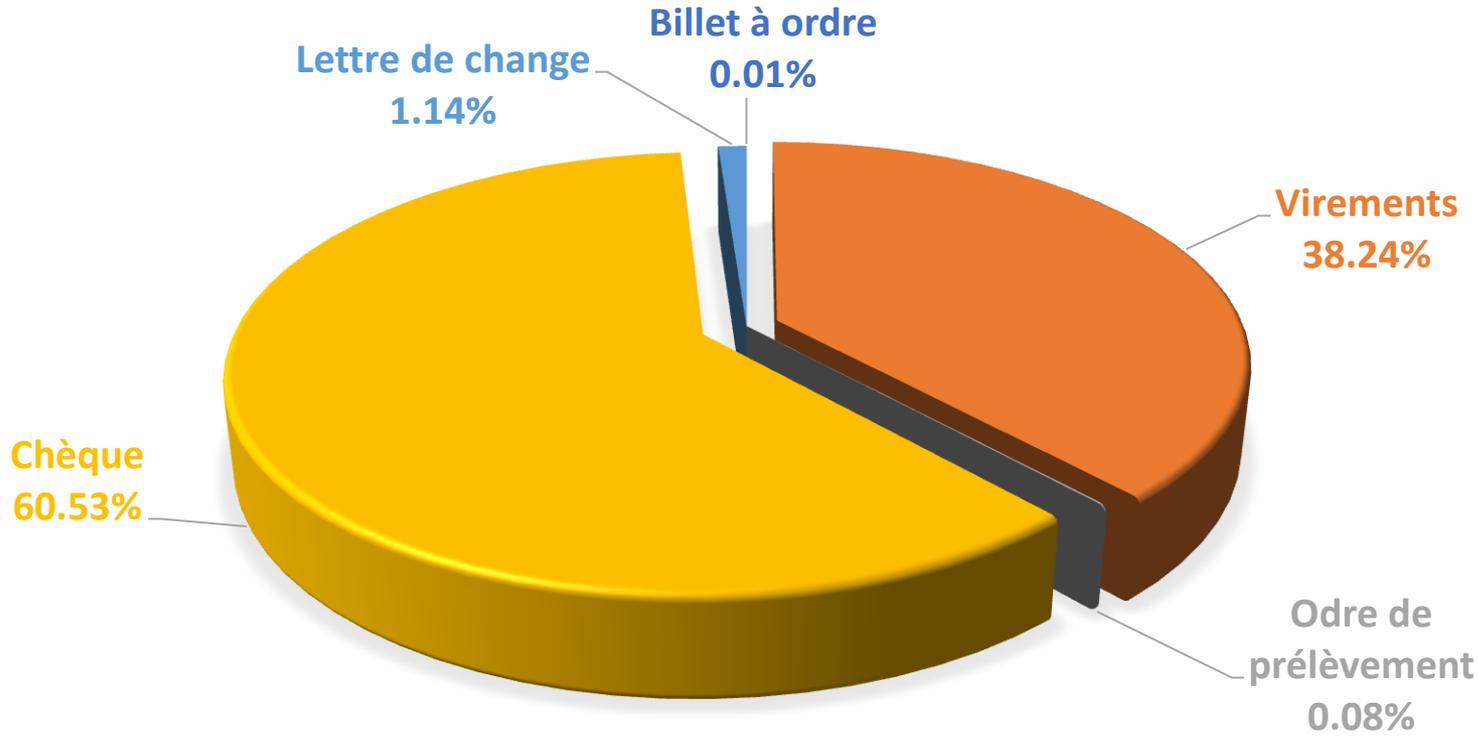
A fin décembre 2017 :

- **136 participants**
- **13 790 991 opérations réalisées**

1. Systèmes de paiement dans l'UEMOA

SICA-UEMOA

Répartition en volume des instruments de paiement en 2017



1. Systèmes de paiement dans l'UEMOA

STAR-UEMOA

SYSTEME DE TRANSFERT AUTOMATISE ET DE REGLEMENT DANS L'UEMOA (RTGS « *Real Time Gross Settlement* »)

Mis en production le 25 juin 2004.

Système électronique, centralisé pour le règlement **en temps réel et en continu**, des instructions de paiement, en FCFA.

- traite les opérations d'importance systémique ;
- réduit les risques de paiement ;
- facilite la gestion monétaire et le fonctionnement du marché financier.

1. Systèmes de paiement dans l'UEMOA

STAR-UEMOA

Participants

- BCEAO
- Banques et établissements financiers agréés
- Institutions financières régionales (BOAD)
- Dépositaire Centrale/ Banque de Règlement
- Société de Gestion et d'Intermédiation
- SICA-UEMOA
- GIM-UEMOA
- SAGETIL-UMOA

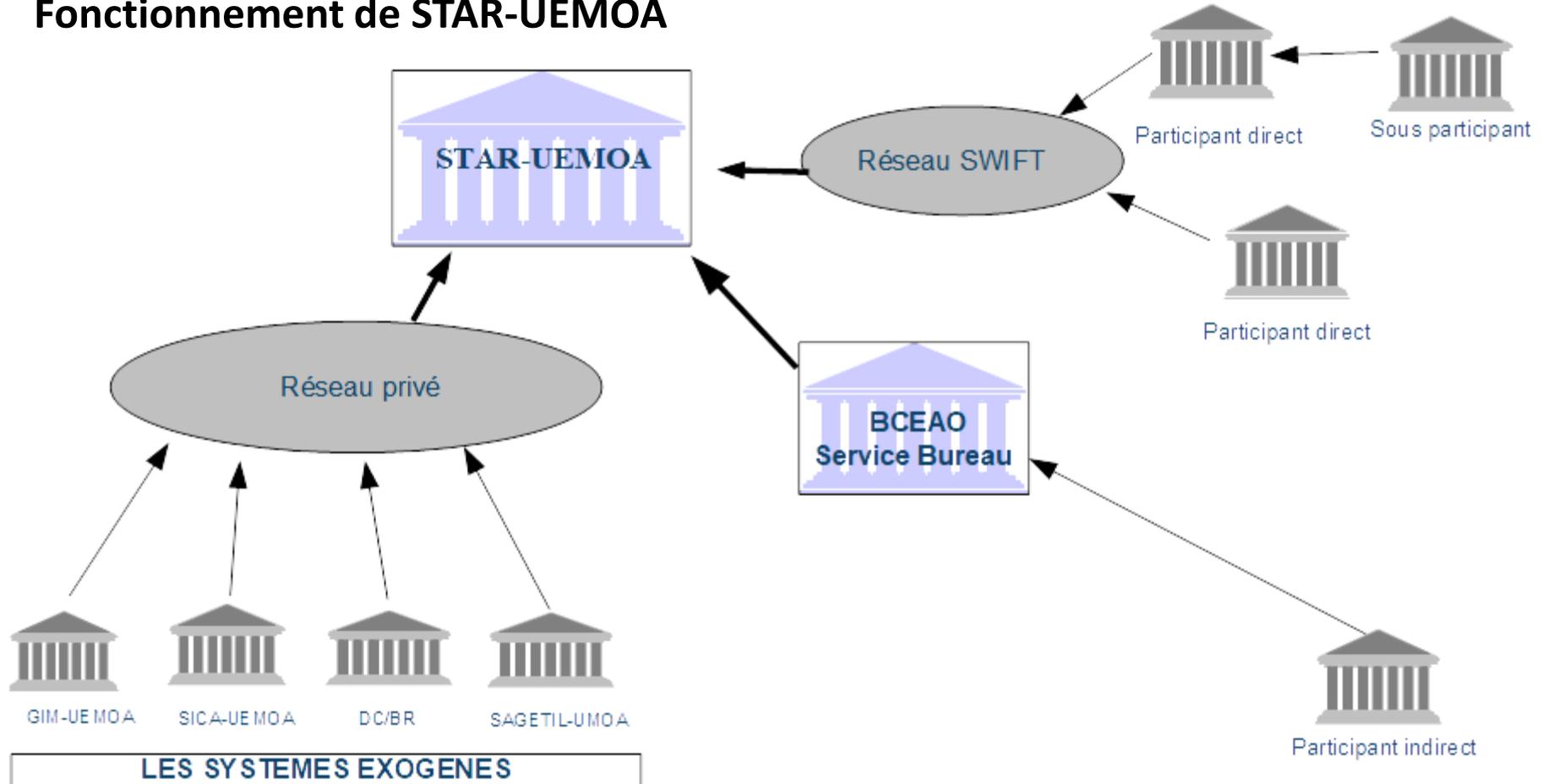
A fin décembre 2017 :

- **127 participants**
- **3 202 paiements en moyenne par jour**
- **2.287 milliards de FCFA transféré en moyenne par jour**

1. Systèmes de paiement dans l'UEMOA

STAR-UEMOA

Fonctionnement de STAR-UEMOA



1. Systèmes de paiement dans l'UEMOA

GIM-UEMOA

GIM-UEMOA : Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA

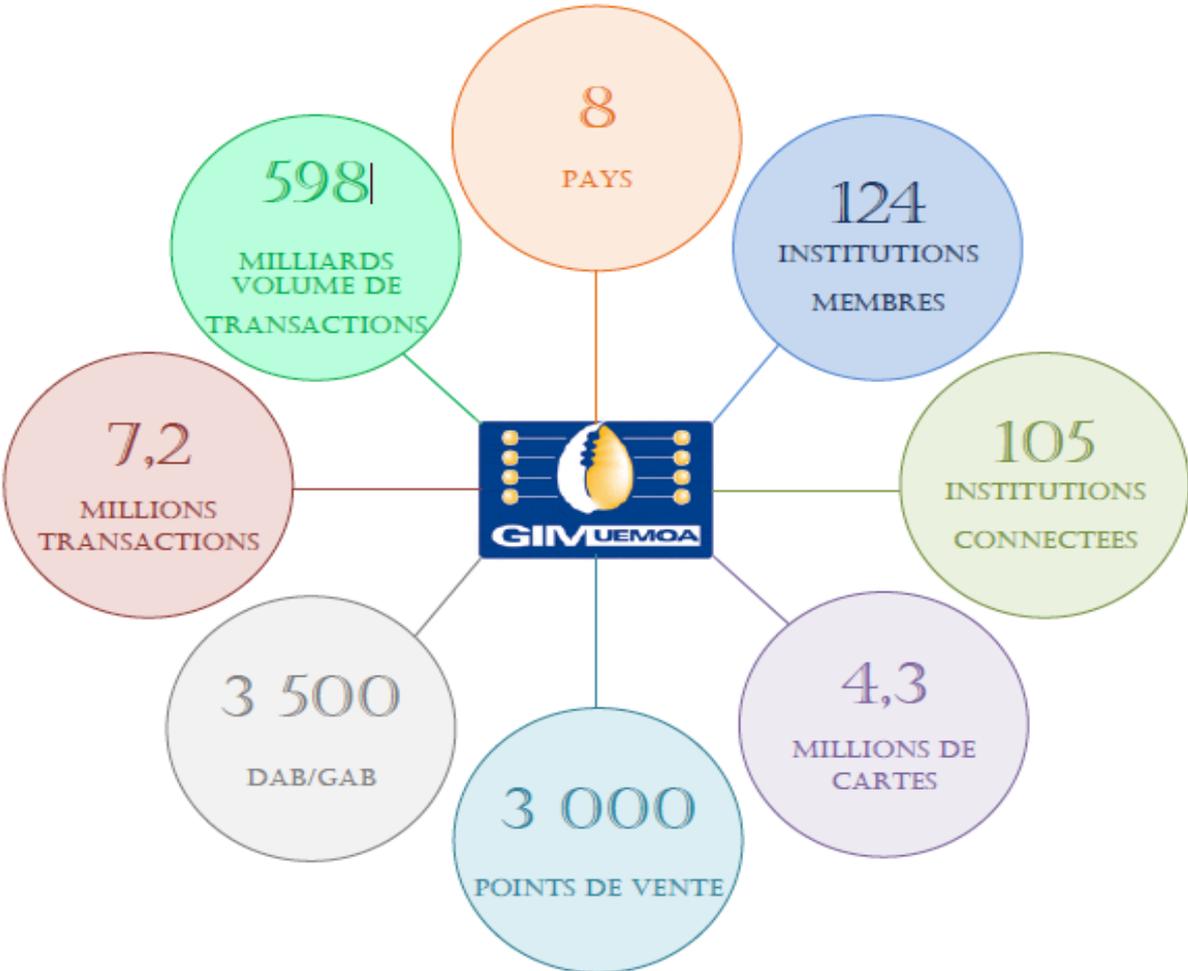
Système Monétique Régional pour le traitement et la compensation des transactions adossées à la carte bancaire, géré par la société GIM-UEMOA SA



1. Systèmes de paiement dans l'UEMOA

GIM-UEMOA

Le GIM-UEMOA en quelques chiffres

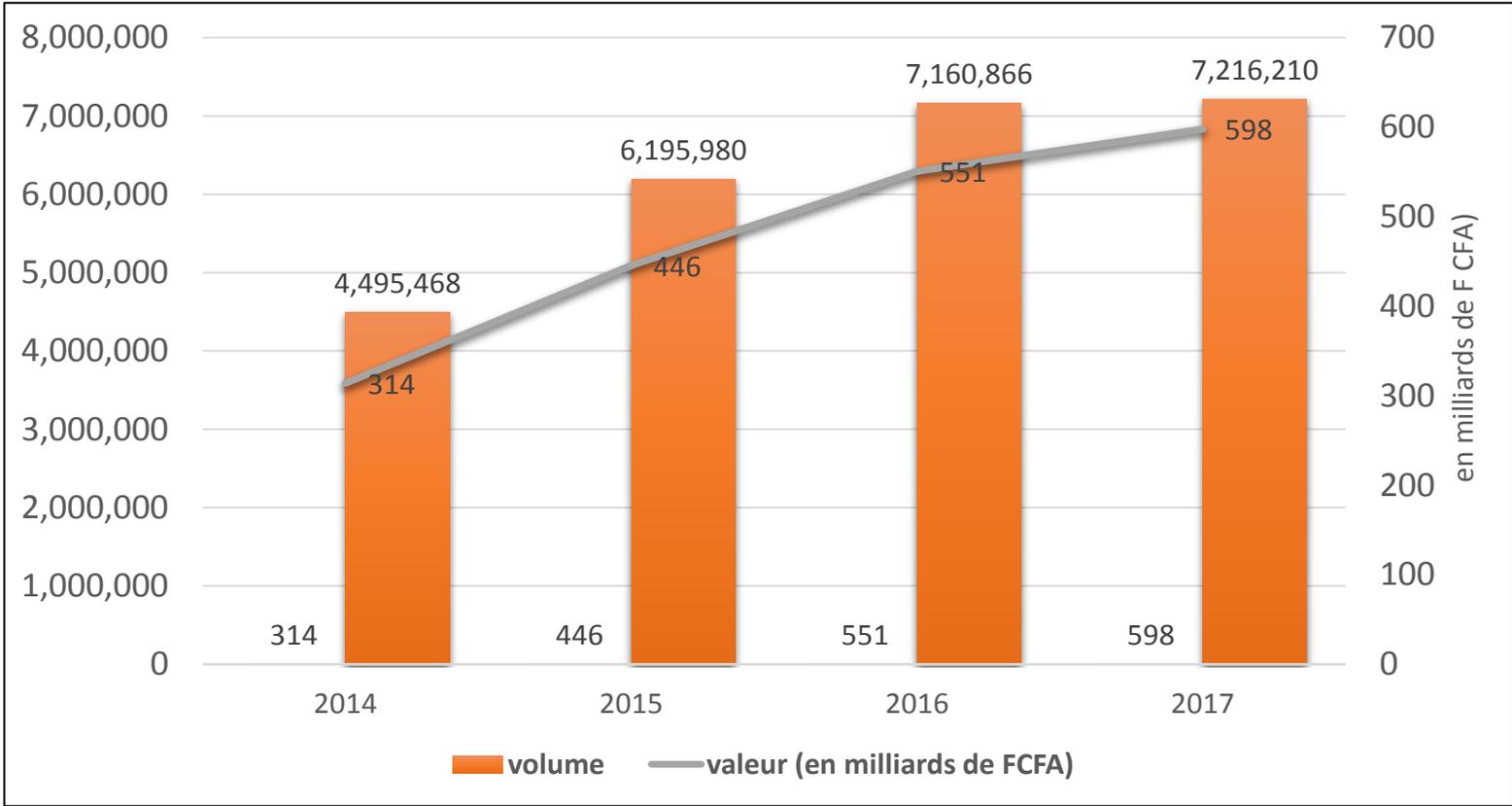


1. Systèmes de paiement dans l'UEMOA



GIM-UEMOA

Evolution globale par année des transactions monétiques dans l'Union



2. Cadre juridique des Systèmes et Moyens de paiement

Présentation du texte fondamental des Systèmes de Paiement

RÈGLEMENT N°15/2002/CM/UEMOA RELATIF AUX SYSTÈMES DE PAIEMENT

Confère à la BCEAO une mission statutaire de supervision des systèmes de paiement (Cf. articles 9, 21 et 23 Statuts de la BCEAO):

- irrévocabilité des transactions dans les systèmes de paiement
- impossibilité d'annuler les ordres effectués par le biais des SP
- dérogation au droit de la faillite par la dérogation à la règle du zéro heure
- admission de l'écrit électronique comme preuve
- admission de la compensation multilatérale dans les transactions effectuées
- mise en place du « droit au compte » et la notion de revenu régulier

2. Cadre juridique des Systèmes et Moyens de paiement

Textes d'application du Règlement n°15 des systèmes de paiement

Textes d'application

Loi Uniforme relative aux infractions sur les instruments de paiement scripturaux

Arrêtés Ministériels fixant le montant de référence des opérations réalisées en monnaie fiduciaire

Instruction N° 01/2003/SP relative à la promotion des moyens de paiement scripturaux et à la détermination des intérêts exigibles en cas de défaut de paiement

l'Instruction n°01/SP/2006 relative à la monnaie électronique et aux établissements de monnaie électronique

Instruction n°09/2008/SP relative à la surveillance des Systèmes de paiement

Instruction N° 008-05-2015 régissant la monnaie électronique dans l'UEMOA et l'exercice d'activités des émetteurs de monnaie électronique

Décision N° 31 du 29/09/2015/CM/UMOA relative à la *compensation* et au règlement des opérations monétiques

2. Cadre juridique des Systèmes et Moyens de paiement

Objectif de la révision de l'Instruction n°01/SP/2006

Assainissement du
secteur de la monnaie
électronique

Développement de la
concurrence et des
réseaux de distribution
et d'acceptation, baisse
des tarifs

Renforcement de la
confiance des usagers
dans la monnaie
électronique

Promotion de services
de paiement plus
inclusifs

Développement
harmonieux de la
monnaie électronique
et la maîtrise des
risques

2. Cadre juridique des Systèmes et Moyens de paiement

Principales dispositions de l'Instruction N°008-05-2015

**Innovations
majeures**

- **Définition de la monnaie électronique**
- **Conditions d'agrément et gouvernance des établissements de monnaie électronique**
- **Accords de partenariats**
- **Distribution**
- **Renforcement des mesures de sécurité**
- **Lutte contre le blanchiment de capitaux**
- **Renforcement de la protection des détenteurs de monnaie électronique**
- **Renforcement de sanctions**
- **Rénovation du dispositif de supervision**

2. Cadre juridique des Systèmes et Moyens de paiement

Impacts de l'Instruction sur les services de paiements électroniques

Expansion des services financiers adossés à la monnaie électronique

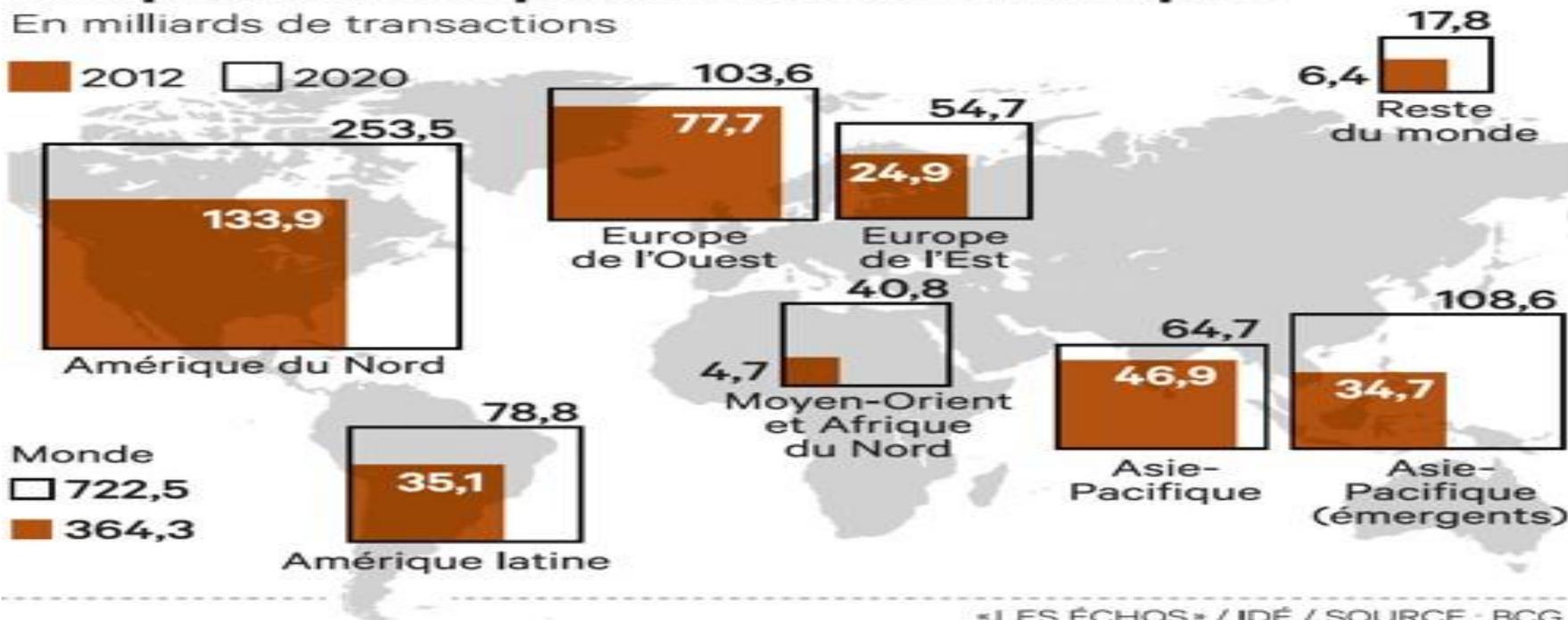
	2013	2014	2015	2016	2017 ¹
Nombre d'initiatives	29	32	31	33	38
Nombre de souscripteurs	11 069 154	18 233 444	25 571 883	36 462 265	55 190 098
Taux d'activité	50,63%	58,76%	38,78%	34,6%	36,12%
Volume des transactions	106 450 160	259 354 452	501 238 841	735 295 071	1 287 142 207
Valeur des transactions (milliards FCFA)	1 606	3 760	7 415	11 501	17 420

3. Commerce électronique et défis

L'explosion des paiements électroniques

En milliards de transactions

■ 2012 □ 2020



Selon l'étude de McKinsey & Company, d'ici 2025 le commerce électronique pourrait représenter 10% des ventes au détail des plus grandes économies africaines et ce marché pèsera 75 milliards de dollars américains pour 600 millions de consommateurs actifs.

3. Commerce électronique et défis

Défis de l'expansion du commerce électronique



3. Commerce électronique et défis

Facteurs clés de succès du commerce électronique

- **Nécessité de la mise en place des impératifs suivants :**
 - **des infrastructures de télécommunication adéquates**
 - **un cadre réglementaire propice**
 - **une autorité de régulation nationale pour l'application des lois**
 - **un cadre judiciaire**
 - **un dispositif de surveillance pour le suivi des transactions et la préventions des risques**
 - **Sensibilisation des populations à la bancarisation et aux transactions en ligne**

4. Perspective : Projet d'interopérabilité des services financiers numériques

PRINCIPAUX DEFIS

- Cloisonnement de l'écosystème, fragmentation des dispositifs de traitement des services financiers, partenariats bilatéraux ;
- Partenariats bilatéraux et recours aux prestataires techniques pour l'interopérabilité avec des diverses modalités de compensation ;
- Inefficiency et risque lié aux mécanismes de compensation et de règlement des transactions

4. Perspective : Projet d'interopérabilité des services financiers numériques

PRESENTATION DU PROJET

Contexte géographique

- UEMOA
- (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo)

Période de mise en œuvre

- 2017- 2020

Coût total du projet

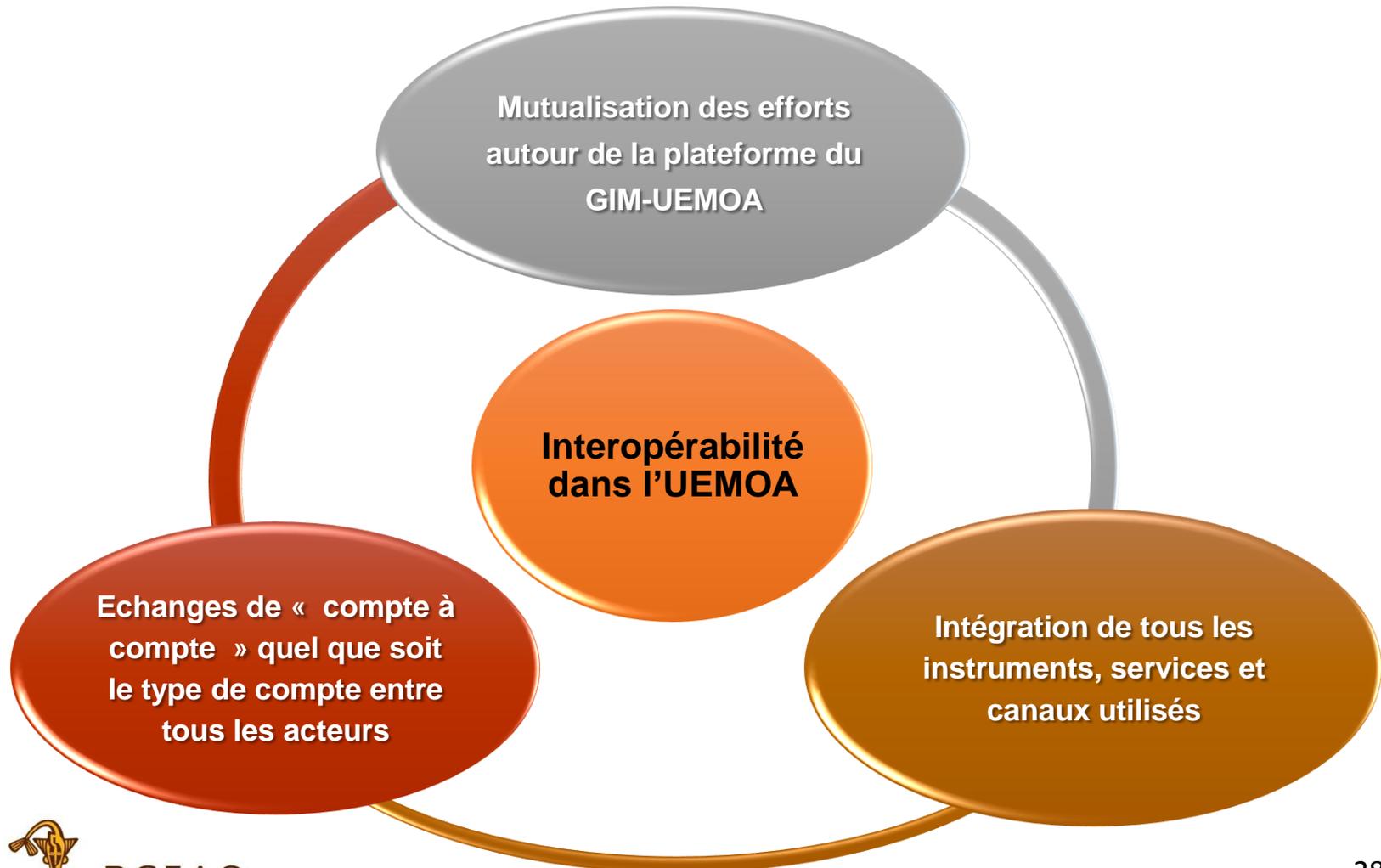
- 9,6 millions USD \approx 5 472 millions de FCFA

OBJECTIF STRATEGIQUE DE LA BCEAO POUR LES SYSTEMES ET MOYENS DE PAIEMENT

« Doter l'UEMOA de systèmes de paiement sûrs, efficaces et accessibles sur la base de critères transparents et mettre à la disposition des agents économiques des moyens de paiement modernes et de faibles coûts ».

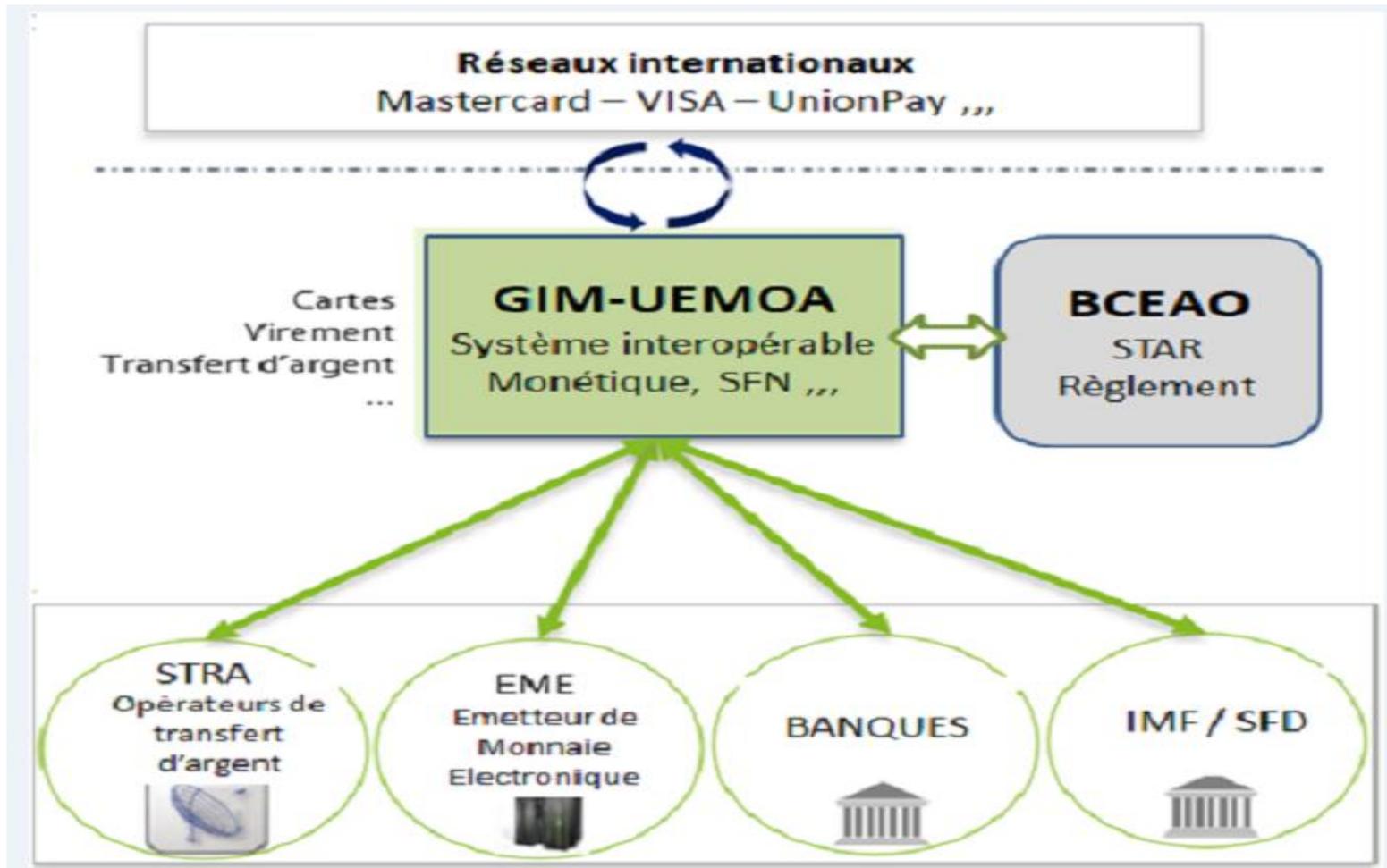
4. Perspective : Projet d'interopérabilité des services financiers numériques

VISION DE LA BCEAO EN MATIERE D'INTEROPERABILITE



PROJET D'INTEROPERABILITE

VISION DE LA BCEAO EN MATIERE



4. Perspective : Projet d'interopérabilité des services financiers numériques

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROJET

Accès à l'infrastructure de tous les émetteurs de paiements électroniques

Opportunité pour l'établissement du commerce électronique entre les acteurs et les clients

Réduction des coûts et des délais des transactions

Mutualisation des investissements et réalisation d'économies d'échelle

Contribution à l'inclusion financière des populations et des petites entreprises.

Maîtrise des risques liés à la compensation et au règlement des opérations

**JE VOUS REMERCIE
DE VOTRE AIMABLE
ATTENTION**



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST